Image not found or type unknown

Decompte des congés payés pour le personnel hospitalier

Par **Seb7775**, le **05/03/2010** à **21:00**

Bonjour,

Je suis actuellement infirmier dans une clinique privée.

Je viens de me renseigner pour poser mes jours de congés et la réponse a été des plus surprenantes :

Pour pouvoir prendre 2 semaines de congés,je dois poser 14 jours (qui seront décomptés intégralement de mon compteur CP).

De plus je travail sur des journées de 12 heures, ce qui fait des petits aménagements de planning, c'est a dire que je travail une semaine 2 jours et la semaine d'après 5 jours.

D'où ma question, est ce que effectivement je dois poser les 14 jours de CP pour pouvoir partir deux semaines et est ce que mes jours de repos ne doivent pas être décompter dans ces jours.

Je précise que je suis sur la convention collective CCU(FHP).

Merci beaucoup pour vos réponse.

Par **miyako**, le **07/03/2010** à **01:01**

bonsoir ,
Vous regardez ,ce que dit votre convention collective .L'employeur doit ,sur votre demande ,la tenir à votre disposition (exemplaire à jour).Si non sur legi france ,vous l'avez.
Amicalement vôtre
suji Kenzo

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés